

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-510423

19/6/2019



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

5015

Société :

Autre :

RAM RETRAITE SALAM LAHSEN

26.22.161.

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 07 22 06 10 44

Total des frais engagés : 7665,8 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr SLIMANI SIHAM
MEDECIN SPECIALISTE
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
2 RESID. RAHMA RUE IBN AÏT TALEB
BERRECHID TEL : 05 22 51 56 49

Date de consultation :

10/08/2019

Nom et prénom du malade :

ZOUARI FATHIMA

Age: 46

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Ben chik

Le : 08.10.19

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

DR SLIMANI SIHAM
MEDECIN SPECIALISTE
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
2 RESID. RAHMA RUE IBN AÏT TALEB
BERRECHID TEL : 05 22 51 56 49

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/01/24	g	2	300,00	INP : 090028694 Dr SLIMAN STAM MEDECIN SPECIALISTE GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE 2 RESID. RAHMA RUE IBN AÏT TALEH BERRECHID - TEL : 05.22.51.44.22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Al-Khalil Dr. S. PRACHA Angle Rue Okba Ibn Nafis et Rue Madina BERRECHID Tél: 0522.35.17.77	08/01/24	365.80

ANALYSES - RADIographies

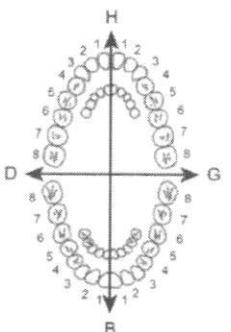
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

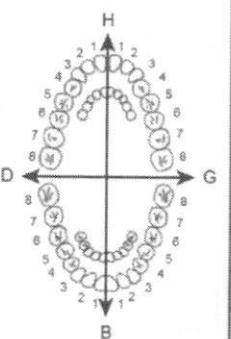
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

AVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

DETERMINATION DU COEFFICIENT

MASTICATOIRE
D 25 H 100 21433552
25533412 00000000
00000000 35533411 11433553
G

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

87 Duphas stn

84.00 sp x 25 du 16/1 201

365.80

Dr SLIMANI SIHAM
MEDECIN SPECIALISTE
GYNECOLOGIE OBSTERIQUE
2 RESID. RAHMA RUE TBN AHI TALEB
BERRECHID TEL: 05.22.51.60.67



22 - 01 - 24

18h00

DASEN® 10 000 UI
Serrapeptase
40 Comprimés enrobés gastro-résistants



PPV:
EXP:
Lot N°:

47,80



CETAMYL® 500 mg
PARACETAMOL

Lot N°/Date Per. :

CEFICO® 200mg
Boite de 8
Comprimés pelliculés



6 118000 083160

LOT 230585

EXP 02 25

PPV 97.50 DH



maphar

Km 10, route côtière 111, Quartier industriel
Zenata, Ain Sbaa Casablanca - Maroc
DUPHASSTON 10MG CP PEL B20 PPV : 84DH90

حصة رقم /
Date .Fab /
 صالح إلى /

372121
07 2023
06 2028

Complément alimentaire

Flavia
Plus

Poids net: 47,98 g

Lot:
Consommer
de préférence
avant la fin de:
PPC 125 Dhs

W0811
06/2026

Pharmacie Fatima Sante
Dr. ARRACHIDI Samira
Angle Rue Okba Benou Hafid
et Rue Medina - BERRECHID